Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260305-CC_2026_03_039-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_03_039

Objet : Constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de caractérisations des ordures ménagères résiduelles (OMR)

LE JEUDI 5 MARS DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, 14 rue Jules Ferry 29710 PLOZEVET, sous la présidence de Josiane KERLOCH.

Présents : ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michèle, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, DUFOUR Marie-Thérèse, FLOCHLAY Loïc, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, LUCAS Philippe, MARLE Jean-Claude, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représentée : PEREIRA Sandra (pouvoir à KERLOCH Josiane).

Absente excusée : BERGOUGNOUX Flore.

Absents : DROGUET Cyril, GENTRIC Guénolé, KERDRANVAT Claude, KERVEVANT Nathalie, PERON Sophie

Secrétaire de séance : KEREZEON Gilles.

Date de convocation et de publication : 20 février 2026

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 29
Votants :
- dont « pour » : 29
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

****

Jean-Claude MARLE, Vice-Président, rappelle au Conseil Communautaire que lors de son intervention aux Assises des déchets de Nantes en 2023, le Ministre de la Transition écologique a exprimé la volonté de lancer un programme national ambitieux de caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR), afin d'améliorer la mesure des performances de collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques sur l'ensemble des collectivités françaises.
Cette orientation stratégique a été formalisée dans le cahier des charges d'agrément de la filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) des Emballages Ménagers et des Papiers Graphiques, publié au Journal Officiel le 10 décembre 2023.

Dans ce cadre, depuis 2024, l'éco-organisme CITEO réalise des campagnes de caractérisation des flux d'ordures ménagères résiduelles des collectivités. Ces études permettent d'identifier la part de

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260305-CC_2026_03_039-DE

matériaux recyclables encore présents dans les OMR et de définir, à l'échelle de chaque territoire, des leviers d'amélioration des performances de captage des emballages recyclables.
Toutefois, les caractérisations conduites par CITEO portent principalement sur les emballages recyclables et les papiers graphiques et ne permettent pas aux collectivités de disposer d'une analyse détaillée de l'ensemble des flux composant les ordures ménagères (biodéchets, déchets incinérables, refus, etc.).
Par ailleurs, les échantillons analysés sont limités et les mailles d'analyse moins fines que celles prévues dans le cadre des études de type MODECOM (méthode développée par l'ADEME permettant de déterminer les caractéristiques physiques et qualitatives des gisements de déchets) réalisées selon la norme NF X30-413.

Afin de répondre à ces limites, CITEO propose un soutien financier aux collectivités souhaitant réaliser elles-mêmes des caractérisations conformes à la norme NF X30-413 – Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Cette aide s'élève à 620 € par caractérisation, pour un coût unitaire estimé entre 1 500 € et 1 700 €, dans la limite de cinq caractérisations par contrat CITEO.

L'ensemble des collectivités adhérentes à VALCOR, à l'exception d'une collectivité, ont exprimé l'intérêt de conduire ces caractérisations. Celles-ci permettront, en début de mandat, de disposer de données précises et objectivées sur la composition des ordures ménagères résiduelles, constituant un outil d'aide à la décision pour l'élaboration et l'ajustement des politiques locales de prévention et de gestion des déchets.

Dans un souci d'optimisation financière et de mutualisation des procédures de passation de marchés publics, il est proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique, entre les collectivités suivantes :

- Douarnenez Communauté ;
- Communauté de Communes du Cap Sizun – Pointe du Raz ;
- Quimperlé Communauté ;
- Concarneau Cornouaille Agglomération ;
- Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud ;
- Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

Le syndicat VALCOR, en tant que syndicat de traitement des déchets, assurerait le rôle de coordonnateur du groupement de commandes, chargé notamment de la procédure de consultation et de la passation du marché.

Sur proposition de Jean-Claude MARLE,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Approuve** la constitution d'un groupement de commandes entre les collectivités susmentionnées, conformément aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique,
- **Désigne** le syndicat VALCOR en qualité de coordonnateur du groupement de commandes,
- **Autorise** la Présidente à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,
KEREZEON Gilles.

La Présidente,
Josiane KERLOCH.